

COMMUNE DE NEUBOIS
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 MARS 2022

Sous la Présidence de Mme UHLERICH Marie Odile, Maire

Etaients présents : Mmes, Mrs DIGEL Fabien, MARCOT Estelle, BLAS Jean-Luc, COLLIN Jean-Marc, BLUNTZER Sylvie, MARTIN Joël, KAETZEL Michel, BENOIT Sandrine, MERTZ Anne, GROSSIORD Evelyne, MOSSER Geoffroy, THIRION Romuald.

Absents excusés :

Mme ALISON Frédérique qui donne procuration à Mme GROSSIORD Evelyne,
M. WIRTH Benoit.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 28/01/2022
- 2) Approbation du Compte Administratif 2021 et du Compte de Gestion 2021
- 3) Affectation du Résultat 2021
- 4) Approbation du Budget 2022
- 5) Taxes communales 2022
- 6) Eglise : relevage de l'orgue
- 7) Eglise : remplacement porte de la sacristie
- 8) Salle Polyvalente : remplacement d'une porte
- 9) Maisons Fleuries 2021 : bons cadeaux
- 10) Transport scolaire : Charte d'accompagnement
- 11) Afua Wolfsgrub : prise en charge des frais préliminaires
- 12) Divers

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 28/01/2022

Le procès-verbal ne soulève aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2) Approbation du Compte Administratif 2021 et du Compte de Gestion 2021

Mme le Maire présente en détail la section fonctionnement et la section investissement du compte administratif 2021 et répond aux questions posées.

	INVEST.	FONCT	SOLDE
RECETTES			
PREVISION	468 964,49 €	665 464,99 €	
TITRES EMIS	103 925,69 €	423 577,27 €	
DEPENSES			
PREVISIONS	468 964,49 €	665 464,99 €	
MANDATS EMIS	253 542,24 €	395 991,46 €	
RESULTAT	- 149 616,55 €	27 585,81 €	- 122 030,74 €
RESULTAT REPORTE	93 607,97 €	279 863,48 €	373 471,45 €
RESULTAT INV CUMULE	- 56 008,58 €		
RESULTAT	- 56 008,58 €	307 449,29 €	251 440,71 €

Puis elle se retire et les comptes sont vérifiés sous la présidence de M. DIGEL Fabien, 1^{er} Adjoint et approuvés par 13 voix pour.

Les conseillers municipaux approuvent également le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor.

Adopté à l'unanimité.

3) Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 constate que le compte administratif présente :

. un résultat global en section de fonctionnement de 307 449,29 €
. un déficit d'investissement de 56 008,58 €

et décide d'affecter ce résultat comme suit :

. 1068 recettes d'investissement 56 008,58 €
. 002 report en recettes de fonctionnement 251 440,71 €.

Adopté à l'unanimité.

4) Approbation du Budget Primitif 2022

Mme Maire présente et explique chapitre par chapitre en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement, le Budget Primitif 2022.

- . Section de Fonctionnement : dépenses et recettes en équilibre à 674 200 €
- . Section d'Investissement : dépenses et recettes en équilibre à 450 000 €.

Adopté à l'unanimité.

5) Taxes communales 2022

Malgré la conjoncture actuelle et la flambée des prix des énergies auxquelles la Commune est confrontée, Mme le Maire propose, dans un esprit de solidarité avec la population neuboisienne, de ne pas augmenter les taxes en 2022. La revalorisation des bases appliquée par le Ministère des Finances devrait rapporter environ 4 500 € de recettes fiscales supplémentaires cette année. Les dépenses seront gérées au plus près tout en assurant la continuité du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, soutient cette proposition et reconduit pour l'année 2022 les taux appliqués en 2021, à savoir :

- . Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 21,71 %,
- . Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 87,40 %.

Adopté à l'unanimité.

6) Eglise : relevage de l'orgue

Mme le Maire fait un petit historique sur l'orgue de l'église de Neubois. Celui-ci a été construit en 1823 par Joseph Callinet pour la paroisse de Ballersdorf et a été racheté par la Commune de Neubois en 1879. Sa partie instrumentale a été classée au titre des Monuments Historiques en 1978. La dernière restauration date de 1988.

Suite au rapport d'entretien annuel de l'automne dernier établi par le facteur d'orgues Emmanuel UHRY, une rencontre a été organisée avec le facteur d'orgues et M. Christian LUTZ technicien-conseil agréé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Un devis a été établi par M. UHRY au vu du rapport de M. LUTZ, il s'élève à 24 465 € HT. Le coût de la maîtrise d'œuvre est chiffré à 1 173.14 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le devis de M. UHRY pour le relevage de l'orgue Callinet pour un montant de 24 465 € HT et lui confie les travaux,

- désigne M. LUTZ pour assurer la maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 173.14 € HT,
- sollicite les subventions auprès de organismes compétents,
- approuve le plan de financement suivant :

Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) 40%	: 10 255.26 €
Subvention de la la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) 20%	: 5 127.63 €
Autofinancement - Fondation du Patrimoine - Conseil de Fabrique	: 10 255.25 €
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Un dossier sera déposé à la Fondation du Patrimoine pour solliciter le lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire. Après instruction, la Fondation du Patrimoine organisera, sur son site internet, une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises. Le don ouvre droit à une réduction d'impôt, chaque donateur recevra un reçu fiscal.

Adopté à l'unanimité.

7) Eglise : remplacement de la porte de la sacristie

La porte de la sacristie est vétuste, son remplacement est nécessaire. Le devis s'élève à 2 620 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le devis de la Menuiserie MARTIN pour un montant de 2 620 € HT,
- sollicite les subventions auprès des organismes compétents.

Adopté à l'unanimité.

8) Salle Polyvalente : remplacement d'une porte

La porte extérieure desservant les toilettes est très délabrée, son remplacement s'avère nécessaire. Le devis s'élève à 3 505 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le devis de la société ALURHIN pour un montant de 3 505,00 € HT,
- sollicite les subventions auprès des organismes compétents.

Adopté à l'unanimité.

9) Maisons Fleuries 2021 : bons cadeaux

Le Conseil Municipal décide de reconduire la remise de bons d'achats aux récipiendaires. Il fixe leur montant à 20 € pour les prix d'excellence et d'honneur et une plante pour les prix d'encouragement. La dépense est prévue au compte 6714 du budget primitif 2022.

La remise des prix des maison fleuries aura lieu le vendredi 29 avril 2022 à 20 h 00 à la salle polyvalente.

Mme le Maire et Mme MARCOT Estelle se sont rendues à la cérémonie de remise des prix des Villes et Villages Fleuris 2021 à Erstein. La Commune a été récompensée pour son fleurissement et a décroché sa 1^{ère} Fleur. Deux panneaux ont été offerts par Alsace Destination Tourisme (ADT), ils seront installés aux entrées du village. Un pommier « EVERESTE » (Eve pour la pomme et Reste car ses pommes décoratives restent sur l'arbre, les oiseaux peuvent s'en nourrir) fait également partie de la récompense.

Adopté à l'unanimité.

10) Transport scolaire : Charte d'accompagnement

La Région Grand Est, compétente en matière de transport scolaire, a adopté un règlement de transport scolaire le 28 mars 2019.

La charte accompagnateur permet de bénéficier du versement d'un forfait de 1 500 € par an et par accompagnant titulaire et de la prise en charge des coûts de formation des accompagnateurs organisée par la Région.

La Commune de Neubois assurant l'accompagnement du transport scolaire par un de ses agents, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- approuve la charte de l'accompagnateur,
- sollicite auprès de la Région Grand Est le versement du forfait,
- autorise Mme le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

11) Afua Wolfsgrub : prise en charge des frais préliminaires

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier. Elle précise que pour simplifier les démarches administratives, elle propose que la Commune prenne en charge les frais préliminaires à la constitution de l'Afua et notamment ceux relatifs à l'enquête publique (parution dans la presse, honoraires du commissaire-enquêteur et autres frais éventuels)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de prendre en charge les frais préliminaires,
- décide de récupérer ces frais auprès de l'Afua quand elle sera constituée.

Adopté à l'unanimité.

12) Divers

. Conseil d'Ecole du jeudi 3 mars

Suite aux directives de Mme CHARVET Inspectrice de l'Education Nationale, la classe de Grande Section de Maternelle/Cours Préparatoire sera affectée à l'école de Dieffenbach à la rentrée de septembre prochain. La Commune de NEUBOIS devra mettre à disposition un agent d'école maternelle.

Pour éviter des tiraillements inutiles, Mme le Maire a accepté que la Commune de Neubois assure le déménagement de cette classe début juillet, l'enseignante qui en aura la charge, s'occupera de l'aménagement de sa classe.

L'ouverture du Péricolaire est prévue en avril 2022.

. Brigade Verte

Une antenne est installée depuis le 1^{er} mars 2022 à Villé et est opérationnelle. Mme le Maire rencontrera le responsable le 25 mars prochain pour une première prise de contact. Quatre gardes champêtres forment la brigade du secteur. A terme, ils seront six. Ils interviennent sept jours sur sept de 8 h à 20 h en hiver et de 8 h à 23 h en été. Ils exécutent, sous l'autorité du maire, des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique, de la protection des espaces naturels. Ils peuvent dresser des contraventions. Ils seront intransigeants concernant les infractions liées aux dépôts sauvages de déchets et celles liées à l'environnement. Une information sera faite sur Facebook et le site internet.

. Rénovation de l'éclairage public

Les travaux touchent à leur fin et Mme le Maire souligne le sérieux et la disponibilité du personnel de l'entreprise PONTIGGIA.

. Journée citoyenne

La prochaine journée citoyenne aura lieu le samedi 14 mai, les travaux ont été listés (réalisation d'une dalle pour l'abri-bus, nettoyage et peinture de balustrades, nettoyage de l'Eglise, mise en place du fleurissement, etc.).

. Collecte pour l'Ukraine

Remerciements aux nombreux et généreux donateurs de dons pour l'Ukraine et à l'ensemble des intervenants, Lionel PFANN Président de l'Association des Maires du Canton de Villé, la Communauté des Communes pour le ramassage des dons, les entreprises de transport SENGLER et BOEHLER.

. Future salle « Multifonctions »

Samedi 12 mars, plusieurs salles ont été visitées (Ernolsheim-les-Saverne, Fort-Louis, Rountzenheim-Auenheim, Reutenbourg). Les participants accompagnés par M. Fabrice WACK chargé de l'étude de faisabilité au CAUE ont trouvé ces visites très instructives pour le projet communal.

. Redevance ordures ménagères

Les conseillers débattent sur la diminution du nombre de levée pour la poubelle grise et de passage en déchetterie à partir de 2023. Mme le Maire propose d'inviter M. Jean-Pierre PIELA Président du SMICTOM pour échanger sur ce point.

. Elections Présidentielles 10 et 24 avril 2022

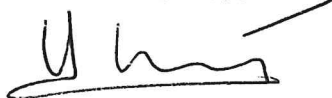
Les permanences du bureau de vote sont établies.

Suivent les signatures de tous les membres présents

Neubois le 24/03/2022

Mme le Maire

Marie Odile UHLERICH



Les Membres